

SESSION 2011

**CAPEPS
CONCOURS EXTERNE
ET CAFEP**

**DISSERTATION OU ÉTUDE DE CAS SUR L'ENSEIGNEMENT
DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : *Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.*

Tournez la page S.V.P.

SUJET

Les notions « de connaissances et de compétences », « d'évaluation des acquis des élèves », introduites institutionnellement, sont-elles susceptibles de transformer la conception et la mise en œuvre de l'EPS au sein de chaque EPLE et de chaque leçon ?

Après en avoir fondé l'argumentation, vous en montrerez les formes concrètes à travers des exemples recouvrant deux compétences propres à l'EPS.